



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Marseille, le **02 DEC. 2013**

Aff. suivie par Toussainte Veltz
Tél : 04 84 34 45 93
toussainte.veltz@paca.pref.gouv.fr

Le préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur
Comité de pilotage du 23 septembre 2013

PJ : trois

Le comité de pilotage du projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur s'est réuni le 23 septembre 2013 après la décision du gouvernement de retenir le scénario 2 de la commission Mobilité 21 qui prévoit un investissement global de l'ordre de 28 à 30 Mds pour les infrastructures de transport.

A cette occasion, le comité a notamment décidé de poursuivre les études et la concertation du projet, en classant prioritaire la désaturation des nœuds marseillais et niçois, et il a validé le calendrier d'information des élus et du public.

Par courrier du 21 octobre, le ministre délégué aux transports a pris acte du consensus et des décisions prises par le comité et demandé le lancement des études sur les sections de priorité 1 avec, pour objectif, une DUP en 2017.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2013, la présentation projetée en séance ainsi que le courrier de M. Cuvillier du 21 octobre 2013.

M. CADOT

DESTINATAIRES

Monsieur Michel Vauzelle, président du conseil régional

Monsieur Jean-Noël Guérini, président du conseil général des Bouches-du-Rhône

Monsieur Eric Ciotti, président du conseil général des Alpes Maritimes

Monsieur Horace Lanfranchi, président du conseil général du Var

Monsieur Eugène Caselli, président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur Christian Estrosi, président de la métropole Nice-Côte d'Azur

Monsieur Hubert Falco, président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée

Madame Maryse Joissains-Masini, présidente de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix,

Madame Marie-Pierre Gramagliala, conseillère de gouvernement pour l'équipement, pour l'environnement et l'urbanisme à la Principauté de Monaco

Monsieur Daniel Bursaux, directeur général des infrastructures, des transports et de la mer au ministère en charge des transports

Monsieur Jacques Rapoport, président de réseau ferré de France

Monsieur Marc Svetchine, directeur régional de réseau ferré de France

Monsieur Yves Cousquer, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts - CGEDD

Monsieur Philippe Marzolf, vice-président de la commission nationale du débat public, garant

Monsieur Guillaume Pépy, président de la SNCF

Monsieur Adolphe Colrat, préfet des Alpes Maritimes

Monsieur Louis Laugier, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Monsieur Laurent Cayrel, préfet du Var

Madame Anne-France Didier, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Marseille, le 22 novembre 2013



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LIGNE NOUVELLE PROVENCE-CÔTE D'AZUR

**Comité de pilotage du 23 septembre 2013
Compte-rendu**

Introduction

Le comité de pilotage (COFIL) s'est tenu sous la présidence du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Michel Cadot. En propos introductifs, il rappelle que le comité de pilotage du 9 janvier 2013 a permis de dégager un soutien unanime de tous les partenaires au projet de Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur en s'accordant sur une proposition de phasage de la réalisation de cette ligne nouvelle en différentes tranches fonctionnelles. Il relève la qualité du travail collégial, et la reconnaissance de l'intérêt du projet par la Commission Mobilité 21 qui souligne « l'évolution du projet dit de la LGV PACA vers un projet dit de ligne nouvelle, qui peut être séquencé ». Il présente les objectifs de ce comité de pilotage qui consiste à valider les conditions générales de présentation du dossier à l'approbation ministérielle, à proposer une poursuite des études et de la concertation sur l'ensemble du projet de ligne nouvelle, en classant prioritairement la désaturation des nœuds ferroviaires marseillais et niçois et à préciser les modalités de concertation qui pourrait être graduée dans le temps en fonction des sections considérées. Il précise l'enjeu majeur sur ce projet : les nœuds marseillais et niçois doivent avancer au même rythme.

Les conclusions de la Commission mobilité 21

Jean Michel Cherrier (RFF), chef du projet « Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur » présente les conclusions de la commission « Mobilité 21 », qui a salué, dans son rapport, l'évolution du projet de Ligne à Grande Vitesse vers une ligne nouvelle prenant en compte l'amélioration des trains du quotidien, réalisable par étapes. (cf présentation)

Le 9 juillet 2013, le gouvernement a annoncé fixer comme référence le scénario 2 de la Commission Mobilité 21 qui prévoit un investissement pour les infrastructures de transport de l'ordre de 28 à 30 Mds €. Cela constitue un levier primordial pour la région puisque près de 25 % de cette enveloppe concerne Provence-Alpes-Côte d'Azur et 6,7 Mds € plus spécifiquement sur le projet de ligne nouvelle.

La présentation de la ZPP

RFF présente la proposition de zone de passage préférentielle (ZPP) pour les sections de priorité 1. Elle résulte des études de « phase 1 » menées depuis 2010, de la concertation avec le public en 2011 et avec les élus en 2012 qui ont donné lieu à des études d'approfondissement pour intégrer les trains du quotidien et proposer un phasage fonctionnel.

Expression des co-financeurs

L'expression des co-financeurs fait ressortir les principaux éléments résumés ci-dessous :

- la satisfaction de chacun de voir ce projet figurer au titre des premières priorités retenues par la commission Mobilité 21 sur les bases du phasage prioritaire proposé par le comité de pilotage de janvier 2013,
- l'attention à apporter à la réalisation du projet de Ligne Nouvelle dans son ensemble permettant de constituer le système ferroviaire performant pour la région et le chaînon manquant de l'arc méditerranéen,
- la nécessité de réaliser les études et de travaux de manière concomitante entre les aménagements du nœud ferroviaire marseillais et le nœud ferroviaire azuréen,
- le souhait partagé d'engager la suite des études dans les meilleurs délais.

Les conditions de remise du dossier ministériel

Jean Michel Cherrier présente les objectifs du dossier de phase 1 qui doit permettre de présenter le projet au travers des évolutions apportées par la concertation, de proposer au ministre le périmètre du programme et la zone d'étude dans laquelle sera recherché le meilleur tracé. Il détaille le contenu, le périmètre et les enjeux de la priorité 1, de la priorité 2, et les aménagements de l'ambition. Le programme, au sens du code de l'environnement, pourrait comprendre les opérations de la priorité 1 et de la priorité 2. Il constituerait un périmètre fonctionnel pertinent du système ferroviaire régional avec un horizon de réalisation entre 2030 et 2050 et, à ce stade des études, un bilan socio-économique positif.

Le rapport du garant

Le garant, M. Marzolf, présente les conclusions de son rapport sur la concertation et il souligne l'intérêt du public pour les trains du quotidien et suggère de veiller à mieux souligner cet objectif dans les présentations du projet « Ligne nouvelle Provence Côte d'azur ».

Le dispositif d'information et de consultation de fin de phase 1

Le principe de cette information et de cette consultation capitalisera sur l'expérience de celles mises en œuvre en 2011 et 2012. Le dispositif d'information et de consultation du public sera réalisé en 2 temps sous l'égide des préfets de départements.

Il est proposé une concertation graduée dans le temps et dans l'espace comme suit :

- Sur les sections de la priorité 1 : d'octobre à novembre pour les élus, en décembre pour le public
- Sur les sections de la priorité 2 : d'avril à mai pour les élus, en juin pour le public.

Une campagne d'information sera menée à l'été 2014 auprès du grand public pour expliquer les évolutions du projet et les décisions du gouvernement.

L'objectif de la consultation et de l'information sur la ZPP est de susciter l'appropriation du projet par les élus et la population. C'est un préalable à la finalisation de la première phase des études EPEUP.

Les prochaines étapes

Une décision de cadrage du ministre sur les perspectives du projet est attendue pour octobre 2013.

La phase de concertation qui s'engage doit permettre de finaliser le dossier d'approbation ministérielle pour les sections de priorité 1.

Un bilan de la période d'information et de consultation des élus et du public sera réalisé pour mi-2014.

Conclusion

Le comité de pilotage valide le processus d'information et de consultation graduée en 2 temps et en 2 périodes.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters, possibly 'ML', with a horizontal line underneath.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le 21 OCT. 2013

**Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche**

à

Monsieur Michel CADOT
Préfet de Région Provence-Alpes Côte d'Azur

Référence : D13024212

La commission « Mobilité 21 » m'a remis son rapport le 27 juin dernier. Elle recommande d'intensifier l'effort de conservation et de modernisation des réseaux ferroviaires, routiers et fluviaux, afin d'assurer une meilleure qualité de service, de régularité et de confort pour les usagers et de permettre à tous les territoires de bénéficier de transports performants.

En matière de nouvelles infrastructures, le Premier ministre a annoncé, le 9 juillet dernier, que le Gouvernement retenait comme référence le scénario n°2 proposé par la commission, prévoyant l'engagement de 30 Md€ de grands projets d'ici à 2030. La priorité est notamment donnée dans ce cadre au traitement des nœuds ferroviaires saturés dont les dysfonctionnements pénalisent l'ensemble du réseau.

La commission « Mobilité 21 » a examiné attentivement l'évolution du projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LN PCA), notamment vers une meilleure prise en compte des besoins de mobilité du quotidien. Elle a pris acte par ailleurs du consensus des collectivités territoriales sur la nécessité de privilégier un démarrage par les secteurs où les limites de capacité du réseau ferroviaire actuel sont d'ores et déjà atteintes et a ainsi proposé la réalisation prioritaire du traitement des nœuds ferroviaires marseillais (2 500 M€₂₀₁₂) et azuréen, de Nice à la ligne Cannes-Grasse (4 200 M€₂₀₁₂), le reste du projet étant proposé pour une réalisation postérieure à 2030.

Je partage ces recommandations et demande à RFF d'accélérer le rythme des études des sections de première priorité, comprenant la traversée souterraine de Marseille avec une gare à quatre voies à quai et une quatrième voie dans la vallée de l'Huveaune entre Marseille et Aubagne, ainsi qu'une section de ligne nouvelle entre Nice et la ligne Cannes-Grasse, avec un objectif de déclaration d'utilité publique en 2017.

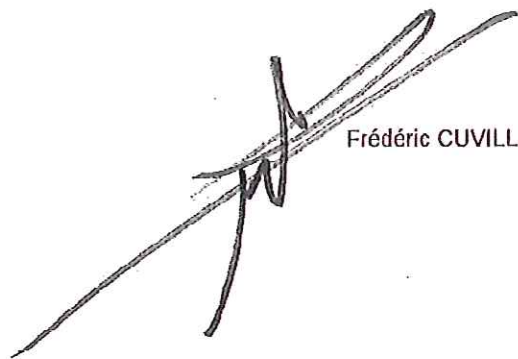
Le comité de pilotage des études que vous avez réuni le 23 septembre dernier a permis d'obtenir un consensus sur le principe d'un séquençement en deux temps de la période d'information et de consultation des élus puis du public sur la zone de passage préférentielle (ZPP), avec une première séquence dès cet automne pour les opérations de première priorité afin de finaliser la première phase des études préalables à l'enquête d'utilité publique sur ces opérations.

Je souhaite en conséquence disposer, pour la fin de l'année, d'une proposition de zone de passage préférentielle sur chacune des sections « Marseille / Aubagne » et « ligne Cannes-Grasse / Nice », afin que je puisse ensuite décider des conditions de poursuite des études sur ces zones en vue de la constitution du dossier d'enquête.

Concernant les sections entre Aubagne et Toulon et entre la ligne Cannes-Grasse et le secteur du Muy, dont la commission « Mobilité 21 » recommande la réalisation au-delà de 2030, je souhaite que les études soient poursuivies. La concertation envisagée au printemps 2014 vous permettra d'identifier et de me faire des propositions en vue de la poursuite des études, et notamment des mesures conservatoires qui pourraient être prises afin de préserver la possibilité de réalisation de ces sections, postérieurement aux sections relevant des premières priorités. Ces aménagements seront en tout état de cause identifiés comme faisant partie du programme de l'opération, au sens du code de l'environnement, aux côtés des secteurs de première priorité.

Concernant les opérations du secteur marseillais, et dans la perspective de la réalisation du doublement capacitaire envisagé, vous veillerez à ce que les opérations que vous me proposerez d'inscrire dans le contrat de plan Etat-Région 2014-2020 soient en adéquation avec les perspectives de capacité en gare St Charles avant la réalisation des aménagements souterrains. Vous veillerez à mettre en place une structure de coordination à cet effet si cela s'avère nécessaire.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir régulièrement informé de l'avancement du projet et de toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans ce cadre.



Frédéric CUVILLIER